



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?ref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Déclaration préliminaire à l'ORSCT du 18 octobre 2019

Les ORSCT ont été créés suite à l'application des principes de la RGPP qui ont entraîné la fermeture massive de services et de postes à la PJJ.

Ces instances sensées mener une réflexion sur les conditions de travail ne sont en fait qu'une coquille vide permettant à l'administration d'afficher une pseudo prise en compte des difficultés des agents et résoudre des situations humaines désastreuses.

Dans une période où le gouvernement attaque frontalement les principes du services public et le statut des fonctionnaires, le SNPES-PJJ/FSU dénonce :

- la réforme des retraites qui va contraindre les agents à travailler au-delà de 62 ans et réduire le montant des pensions.
- la loi de transformation de la fonction publique qui privatise une partie des missions exercées par le service public, renforce le nombre d'agents non titulaires au détriment de postes de fonctionnaires et supprime les CAP de mobilité et d'avancement, ce qui renforcera la mise en concurrence des personnels.
- Le projet de code pénal de justice des mineurs qui entraînera l'abrogation de l'ordonnance de 1945.
- Des réformes statutaires sérieusement insuffisantes ou pénalisantes pour l'ensemble des corps exerçant à la PJJ, le dernier avatar de cette politique étant le projet de statut de cadre éducatif.

Alors que ces réformes visent à généraliser la précarité au sein de notre institution, elles fragiliseront encore plus la situation des professionnel.le.s de la PJJ déjà fortement dégradée.

Le SNPES-PJJ/FSU défend l'idée d'un service public d'éducation au ministère de la justice qui permette à la fois l'accompagnement des jeunes les plus fragilisés et le respect des droits et des conditions de travail des personnel .le.s .

Pour toutes ces raisons, nous ne siégerons pas au sein de cet ORSCT car nous refusons de cautionner la politique maltraitante de cette administration.

Paris le 18 octobre 2019